

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



**Appui à la mise en œuvre des recommandations
de l'ENEV du Maroc**

7 et 8 mars 2017

Zine Nadia
Ministère Délégué Chargé de l'Environnement



CONTENU

- Pertinence de l'ENEV du Maroc, contexte national et international.
- Etapes clés de l'ENEV Maroc.
- Justification des choix des filières.
- Engagement des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ENEV Maroc.
- Etat des lieux : Engagement du Ministère de l'Environnement.
- Conclusion.

Contexte ENEV

- Le MDCE, dont les attributions est la protection de l'Environnement et la promotion du DD, supporte, encourage et incite toute activité dont **les perspectives s'inscrivent dans cette vision et** concrétise la transition vers une économie verte.
- La coordination du projet ENEV est motivée par les impacts directs et indirects de ce projet sur les différents piliers de DD, en l'occurrence l'Eco, l'ENV et le social et ceci à travers :
 - La Promotion et **la diversification des produits verts** à l'export,
 - La **Protection de l'environnement et de la santé,**
 - La **Consommation et production durable,**
 - La **Création d'emplois,** amélioration globale des conditions sociales,
 - La contribution de ces projets aux effets mondiaux de **lutte contre les réchauffements climatiques** et surtout une **résilience et une adaptation aux nouvelles conditions climatiques.**
- Nous nous soucrivons parfaitement pour au moins **7 objectifs du DD** et pleinement dans **l'agenda climatique.**

Etapes Clés de l'ENEV

- **Rapport préliminaire** (mettre en relief le paysage de l'export vert du pays et cibler des secteurs prometteurs.)
- **Premier atelier octobre 2015** (travail de proximité, de concertations directs et élargies à tous les secteurs, **a permis d'orienter le choix vers 2 filières PAM et olives bio**.)
- **Etudes spécifiques** menées par des expert nationaux :
Analyse **SWOT** issue du **diagnostic** approfondi du secteur+ **résultats des consultations** menées auprès des acteurs des filières, **élaboration d'un PA** visant à soutenir la filière.
- **Deuxième atelier Mai 2016** (organisations professionnelles, opérateurs économiques et représentants de l'Etat), **PA complété sur la base des conclusions.**
- **Rapport final sept 2016.**
- **Atelier d'appui à la mise en œuvre de l'ENEV**, le 7 et 8 mars 2017

Justification du choix des filières..

Critères de choix basés sur: **demande externe et interne**, possibilité de **création de valeur ajoutée**, potentialités de **diversification des produits**, **prédispositions pour une production bio**, **volonté des parties prenantes** (dvt filière, un savoir faire existants) , **volonté des politiques à redresser ces filières.**

Il s'agit de filières qualifiées de prometteuses.

Le **Romarin** et le **thym** constituent respectivement **40 et 23 %** de la totalité des exportations des PAM.

Olive bio : représente **64,8%** de la superficie totale occupée par l'olivier au Maroc. Meilleurs rendements de l'olive bio jusqu'à 8T/ha en zone irriguée.

Impacts environnementaux

- **Romarin** et **thym** sont des faciès naturels (au niveau des montagnes) ne nécessitent **aucune irrigation**, pouvant être **certifiés biologiques**.
- Participent à l'**équilibre écologique** :
 - ✓nécessaires au **développement de l'apiculture locale**. Miel Romarin, grande **valeur nutritive et thérapeutique**.
 - ✓la **domestication** de l'espèce peut redresser localement les problèmes de **désertification** et contribuer ainsi aux efforts globaux contre le **réchauffement climatique**.
- Suite à de la distillation les sous produits sont entièrement **valorisables**.

Impacts environnementaux

L'oléiculture traditionnelle contribue de manière significative à la **préservation de l'Environnement**:

✓ Fournis un couvert végétal résistant à la sécheresse, contribue à la lutte contre l'érosion des sols et les alimente en matières organiques.

✓ Olivier grande résilience aux CC.

✓ Selon le COI l'effet puits carbone induit par la biomasse de l'olivier, très supérieure aux émissions de gaz à effet de serre générées par la production d'huile d'olive.

✓ Obligation de valorisation des margines pour éviter tout préjudice au milieu naturel.

▪ Production d'olives actuel: 2013/2014 1570000 tonnes.

2014/2015 1143000 tonnes.

▪ Vision du PMV: 2 500 000 tonnes / par an à l'horizon 2020.

▪ Une production de margine dépassant les 900000 tonnes

Engagement des parties prenantes.

Le succès de l'ENEV passe par l'**appropriation et la mise en œuvre des recommandations issus du second atelier** par les parties prenantes. Un état des lieux de cette appropriation et les actions entreprises dans ce sens seront **appréciés et évalués** lors de cet atelier.

❖ **FEPAM**: Inclure le **partenariat entre les coopératives, les industriels et le HCEFLCD** dans son **plan d'action** et de mettre en place une **commission** pour proposer un **scénario de ce partenariat**. Œuvrer pour la mise en place de **l'interprofession** en collaboration avec la **COMADER**. Incorporer une **grande partie des activités** proposées dans le **plan d'action**, dans le **contrat programmé** qui sera préparé avec l'appui du **Ministère de l'Agriculture**

Engagement des parties prenantes.

La **Chambre d'agriculture** est prête à aider à développer la **valeur ajoutée (traçabilité, qualité)** des produits issus des deux espèces (thym et romarin);

Le **Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime** : Engagement à appuyer la mise en œuvre de **l'axe 1 du PA (amélioration des rendements)** et accélération de la mise en œuvre **des textes d'application du bio**.

Un vaste programme a été lancé pour assister les coopératives en vue de **l'obtention de certificats/autorisations sanitaires**.

Engagement des parties prenantes.

L'INDH: programmer la **promotion des deux filières** dans le cadre de leurs **projets AGR** qui se basent sur l'approche filière .

Le **Ministère de l'Industrie** a initié **l'écosystème industriel : Chimie verte**. Une étude a déjà été menée et un travail est en cours pour la **filière du caroubier dans la région de Fès**. Les régions qui abritent les deux espèces (thym et romarin) peuvent demander la réalisation d'études similaires et la mise en place d'un dispositif similaire.

Engagement des parties prenantes.

L'**Agence de développement social** est engagée dans un programme de développement de la filière du romarin en partenariat avec l'ONUDI et la collaboration suisse. ➔ La **direction régionale a été invitée** pour discuter d'un **éventuel rapprochement** (projet sur le **thym** qui pourrait présenter des complémentarités).

Le **REMESS** (programme sur les exportations avec APEX management) et l'**ADS** ont promis de contribuer aux **renforcements des capacités**.

L'**Agence PAM** travaille sur la domestication et la mise en culture. Il y a un jardin d'expérimentation de 6ha et ils peuvent jouer un rôle important dans l'expérimentation.

Engagement des parties prenantes

Interprolive : Le Directeur de l'Interprofession a confirmé qu'un programme de **sensibilisation des consommateurs sur la qualité et les vertus nutritionnelles et thérapeutiques des produits oléicoles** est projeté .

Ministère du Commerce Extérieur est disponible pour considérer les suggestions en vue de **promouvoir l'export vert**

Engagement des parties prenantes

UNCTAD: Explorer les **possibilités de coopération avec l'initiative SwitchMed** (PNUE financé par UE) active au Maroc et dans tout le bassin méditerranéen

Le **Centre de recherche forestière** devrait être contacté en relation avec **l'axe 1** du plan d'action: **Assurer et pérenniser une production durable de thym et romarin.**

L'**ADA** a lancé des **études de marché avec des coopératives.**

Ministère de l'Environnement: Coordination avec le MAPM et le Ministère de l'eau en vue de faire **avancer le projet de décret sur le traitement des margines (Origine de plusieurs problèmes).**

Impacts des margines sur le milieu naturel

Les margines sont à l'origine de nombreux problèmes, à savoir :

- ✓ **Acidification du milieu** (pH de 4,5 à 5,2).
- ✓ **Destruction de la microflore bactérienne** lorsqu'elles sont épandues sur le sol.
- ✓ **Effet réducteur de l'efficacité des stations de traitement .**
- ✓ **Inhibition du processus d'autoépuration naturelle de l'eau.**
- ✓ **Destruction de la vie aquatique.**
- ✓ **Pollution des oueds et retenues d'eau.**
- ✓ **Pollution des nappes souterraines.**

Stratégie Nationale de Développement Durable

Enjeu 2 : Réussir une transition vers une économie verte.

Axe stratégique 1: Concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable

Objectif 24 : Gérer les terres agricoles dans une **perspective de développement durable** (Mesures phares : protection des eaux et des sols.)

Objectif 25: Inscrire le secteur agricole dans les programmes de **développement d'une économie circulaire** et améliorer la gestion des déchets agricoles (Mesure phare: Elaboration de programme de gestion des sous produits liés à l'activité oléicole. (margines et grignons.)

Le MdE s'est fixé comme objectif de promouvoir la mise en œuvre d' une économie circulaire en faisant ainsi de la valorisation des déchets une priorité. Cet axe stratégique touche plusieurs secteurs dont le secteur agricole.

Convention cadre MAPM et MdE et MEF relative à la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable pour le Secteur Agricole

Convention cadre s'articule autour de 4 axes de partenariats :

Axe 1 : Renforcer les programmes de développement de l'économie circulaire dans le secteur agricole .

Axe 2 : Renforcer la prise en compte des changements climatiques.

Axe 3 : Opérationnaliser la Convention sur la Diversité Biologique.

Axe 4 : Communiquer et sensibiliser autour des enjeux d'une agriculture durable.

Actions à entreprendre :Axe 1

- Identifier les **solutions économiquement viables** pour réduire, réutiliser ou recycler les différents types de déchets ;
- Identifier et mettre en place les **mécanismes d'accompagnement** pour inciter les **opérateurs privés à traiter leurs déchets** (cadre réglementaire, subventions & incitations, partenariats privés publics,...).
- Vulgariser les **techniques alternatives de traitement** des déchets et sous produits agricoles ;

Convention pour la réalisation du projet de valorisation des sous produits issus du secteur oléicole.

La convention spécifique vise la valorisation de **730000 tonnes** de grignons humides, et l'épandage de 900000 tonnes de margines, en 2020. Les retombées de ce programme:

Impacts environnementaux :

Gestion rationnelle de 80% des margines et grignons humides, soit plus de 1600 kT de déchets par an ;

Production de plus de 135kT/ an de combustibles et diminution du volume consommé en bois de forêt ;

Impacts économiques :

Création de 6 filières avec un chiffre d'affaire total de plus de **600 millions** de dirhams par an (en 2020) et développement d'opportunités à l'export ;

Création d'une valeur ajoutée estimée à plus de **400 millions** de dirhams par an ;

Commercialisation d'un volume important de produits ; à savoir :

Près **135 kT** de combustibles (production de combustibles sous forme de bûches de grignons secs et noyaux des grignons humides) ;

Près de **12kT** d'huile d'olives lampante ;

Plus de **150kT** d'alimentation de bétail ;

Plus de **1050 kT** de fertilisant biologique (production de fertilisants à partir des margines et pulpes des grignons humides).

Gestion des margines (Déchets oléicoles.)

Points débattus Réunion 2 février 2017 :

- ❖ Les contraintes liées à la mise en œuvre de la convention notamment **l'absence des projets de textes réglementaires** (T.R.) afférents à la pratique de l'épandage et la valorisation des grignons. (**Absence de décret qui réglemente l'épandage des margines**).
- ❖ La nécessité **d'impliquer tous les Ministères concernés pour la validation de ces T.R.**
- ❖ L'importance **d'élargir le champ d'action** de la convention pour inclure toutes les **Possibilités de traitement et d'élimination des margines et des grignons** adaptées au contexte national.
- ❖ L'importance **d'élargir les contributions financières** à travers la participation d'autres Ministères .
- ❖ L'implication des Ministères concernés dans les différentes phases de **l'élaboration du schéma national de gestion des margines** qui sera élaboré par le MDE au en 2017.
- ❖ La nécessité de **réaliser un inventaire des bonnes pratiques de trituration des olives et de valorisation des déchets oléicoles.**

Convention/Décisions

- Elaboration par le **MDE** dans un délai de **2 mois** d'une **nouvelle convention**, en prenant en compte **tous les types de traitement et/ou de valorisation des margines et des grignons** avec **l'implication des Ministères** concernés.
- Finalisation par le **MAPM** dans un délai de **2 mois** des **textes réglementaires** concernant **l'épandage des margines et la valorisation des grignons** et le soumettre aux différents acteurs concernés pour validation.
- Elaboration d'un **schéma national de gestion des margines** par le **MDE** au dans un délai de **12 mois**.
- Elaboration des **études spécifiques** (par projet par les bénéficiaires) en prenant en compte la particularité du projet.
- Instauration d'un **Comité de suivi** constitué du MDE, du MAPM, du MEF, du MI, du MICIEN, du MDEau et de l'interprofession, du secteur, chargé de la mise en œuvre de cette convention.

Conclusion

☐ **ENEV Maroc : Projet pilote pertinent pour le développement de la production bio et la diversification économique des filières considérées (PAM et olive Bio), que nous ambitionnons de concrétiser et par la suite élargir à d'autres filières.**

☐ **Expérience et une opportunité qui devrait aboutir, qui mérite d'être consolidée, dupliquée et partagée dans le cadre de transfert de savoir faire au niveau national ainsi dans le cadre de la coopération Sud Sud.**







MERCİ POUR VOTRE ATTENTION

<http://unctad.org/en/Pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=916>




